



PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 13 - JUIN 2011

SOMMAIRE

32 - Préfecture du Gers

Secrétariat Général

Autre - Attestation d'affichage de la décision favorable de la CDAC à l'extension d'une surface de vente alimentaire à Masseube.

..... 1



PRÉFET DU GERS

Autre

signé par CHEVALIER Christian
le 28 Juin 2011

32 - Préfecture du Gers
Secrétariat Général
Direction des libertés publiques et des collectivités locales

Attestation d'affichage de la décision
favorable de la CDAC à l'extension d'une
surface de vente alimentaire à Masseube.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET du GERS

PREFECTURE

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DES COLLECTIVITES LOCALES

BUREAU DES ELECTIONS,
DE LA REGLEMENTATION
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

*Le PRÉFET du GERS,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite*

ATTESTE que les formalités de publication de la décision favorable de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial, en date du 10 mai 2011, relative à l'extension de 402 m² d'une surface de vente alimentaire (surface existante : 1 698 m²), sous l'enseigne SUPER U, sur la commune de MASSEUBE, ont bien été effectuées, notamment par l'affichage en mairie pour une durée d'un mois, du 27 mai au 27 juin 2011.

Mention qui sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gers.

Auch, le 28 juin 2011

Pour le préfet et par délégation,
le directeur des Libertés Publiques
et des Collectivités Locales,

signé : Christian CHEVALIER